

# Liste des documents remis aux locataires



## LIVRET DU LOCATAIRE

### Livret du locataire

**Bienvenue à QUEVILLY HABITAT**

Quevilly Habitat assure la gestion de votre logement dont elle est propriétaire.

Son Président, son Conseil d'Administration, son Directeur Général et l'ensemble des équipes vous souhaitent d'y vivre agréablement. Répondre aux questions que vous pourriez vous poser concernant votre habitat est prioritaire pour nous. Ce document vous oriente dans les démarches que vous pourriez être amené(e) à effectuer auprès de nos services.

**Sollicitation**

Elle est à adresser de façon écrite :

- Par courrier : **Quevilly Habitat - 93 avenue des Provinces - 76120 GRAND QUEVILLY**
- Par mail : **www.quevilly-habitat.fr, rubrique "Nous contacter"**

Votre courrier/mail doit mentionner de façon claire et explicite les motifs de votre réclamation.

Pour toute réclamation adressée par écrit ou par mail, nous vous repondrons dans les 8 jours ouvrés :

- des éléments de réponse immédiats,
- à défaut, un accusé de réception précisant le délai de traitement définitif et la responsabilité du suivi.

**La demande d'intervention technique**

Elle concerne la maintenance de votre logement.

La demande d'intervention technique doit être réalisée auprès de votre agence de proximité.

| Agence DELACROIX                                       | Agence KENNEDY                                         |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| 2011, Square Desroches,<br>76120 - Le Grand-Quevilly   | 2011, Square Desroches,<br>76120 - Le Grand-Quevilly   |
| Quartier de la gare de<br>Aval à 12h00 - 14h00 à 17h00 | Quartier de la gare de<br>Aval à 12h00 - 14h00 à 17h00 |
| Le samedi de 09h00 à 12h00                             | Le samedi de 09h00 à 12h00                             |

Pour vos demandes d'intervention technique reçues durant les périodes où nos bureaux sont fermés, nous prenons en compte et agissons :

- sans délai, si votre sécurité ou celle de vos biens est en cause,
- sous 3 jours ouvrés en cas d'anomalies graves\*,
- sous 10 jours ouvrés pour les anomalies courantes\*,
- et dans les délais propres à chacun des contrats d'entretien.

**Service Trésorerie**  
Le jour : 14h - 17h  
Le mail : 24h/24

**Assistance / Urgence / Dépannage**  
24h/24 et 7j/7

02 35 68 98 00

### Sollicitation et demande d'intervention technique

**L'éco-guide**

**Eau**  
Je réduis ma facture

**Le saviez-vous ?**

- Un robinet qui goutte représente 35 m<sup>3</sup> par an (100 €).
- Une chasse d'eau qui fuit représente 200 m<sup>3</sup> par an (600 €).
- Un fuit d'eau qui coule représente 140 m<sup>3</sup> par an (400 €).
- Une douche consomme 4 à 6 fois moins qu'un bain.

**Conseils**

- Vérifiez régulièrement votre compteur d'eau afin de détecter les éventuelles fuites.
- Réagissez immédiatement en signalant toute fuite à votre bailleur.
- Arrêtez l'eau en cas de brossage de dents ou de rasage.

### Eco-guide

Date d'entrée :  
Signature :